



COMMUNE D'AUTHON

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 DÉCEMBRE 2022

EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-1310 DU 7 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers en Exercice :	14
Présents :	10
Pouvoirs :	01
Votants :	11
date de convocation :	02/12/2022

L'an deux mil vingt-deux, le HUIT DÉCEMBRE à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-José CINTRAT,

Etaient présents M. BOURRÉE Steve, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, Mme FERRAND Joëlle, Mme FOUSSEREAU Nathalie, M. HASLÉ Julien, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique, M. HENRY Roland, M. FERRAND Arnaud.

Absents : M. JOB David, M. HÉMOND Nicolas,

Excusés : Mme CAHIER Aline

Pouvoirs : M. FORBIN Paternelle à M. CINTRAT Jean-Luc.

M. Jean-Luc CINTRAT est nommé secrétaire de séance.

DCM 2022/081– CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LE CAFÉ ASSOCIATIF « LE CAFÔTON »

Mme le Maire rappelle :

- qu'un projet de café associatif à Authon avait émergé. Celui-ci a été concrétisé par le dépôt de déclaration et de statuts à la Préfecture de Loir & Cher le 25 octobre 2022 ;
- avoir adressé avec la convocation de ce jour un projet de convention de mise à disposition de locaux et de fonds publics entre la commune et la café associatif « le Cafôton ».

Elle sollicite l'avis des membres présents sur cette convention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 11 voix pour

- Approuve la convention entre la commune et le café associatif « le Cafôton » telle qu'annexée à la présente ;

Autorise Mme le Maire à la signer, la faire appliquer et la transmettre à l'association Cafôton

DCM 2022/082–ADMISSION EN NON-VALEUR

Mme le Maire présente l'état des pièces irrécouvrables arrêtée le 24 Novembre 2022 par le Comptable Public et s'élevant à 319 ,03 € portant sur les exercices 2013 et 2015.

Le conseil municipal, constatant les démarches infructueuses du Service de Gestion Comptable, par 9 voix pour et 2 contre :

- Accepte l'admission en non-valeurs de la somme de 319,03 € ;
- Dit que cette somme sera inscrite au budget 2023 au compte 6541.

JLC

DCM 2022/083–ACQUISITION D’UN TAILLE-HAIE

Vu l'état du matériel existant- acquis en 2016 et non réparable, Mme le Maire présente 2 devis pour l'acquisition d'un nouveau taille-haie (modèle Stihl HS82 lame 60cm) :

- Société Grangeray 719 € TTC
- société Red Motors 680 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour

- Retient l'offre de la société Red Motors- Montoire-sur-le-Loir pour un taille-haie à 566.67 € HT soit 680 € TTC.
- Autorise Mme le Maire à signer le devis et ordonnancer cette dépense.

DCM 2022/084–ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2022-054 DEVIS ÉLECTRIFICATION AIRE DU TENNIS

Lors du conseil municipal du 08 septembre dernier, le devis de la société SONEPAR a été retenu pour la fourniture de matériel destiné à l'électrification de l'aire du tennis.

Mme le Maire expose que les tarifs proposés ont subi une actualisation avec une augmentation importante et propose d'annuler cet engagement avec l'accord de la société.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour

- Décide d'annuler la délibération N° 2022-054 et le devis correspondant ;
- Autorise Mme le Maire à engager l'annulation de ce devis.

DCM 2022/085– PROJET SALLE MULTI ACTIVITÉS MODIFICATION DE L'ESTIMATION FINANCIÈRE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le projet de restructuration et aménagement de la salle multi activités engagé en 2021 a subi des modifications notamment sur l'estimation financière et les modalités de financement,

Mme le Maire rappelle la délibération du 25 novembre 2021 portant approbation du projet et sollicitant les aides financières de divers organismes et précise qu'elle doit être modifiée afin de prendre en compte les nouvelles estimations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la nouvelle estimation financière présentée en annexe arrêtée à 676.000 € de travaux ;
- D'autoriser Mme le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour 2023 auprès du Département (DSR), de la Préfecture (DETR et DSIL), de la Région (plan isolation du contrat de Pays) et du SMPV (ADEME et FEDER- Europe) ;
- De solliciter les Certificats d'Économie d'Énergie.

QUESTIONS DIVERSES

- PROJETS INVESTISSEMENT 2023 et DEMANDES DE SUBVENTIONS
Information des conseillers selon le tableau déposé avec la convocation
Propositions de travaux à retenir pour le BP 2023
- POSITION SUR CHANTIER CITOYEN 2023 : projet à inscrire = nettoyage de l'église.
- CHIFFRAGE ECLAIRAGE PUBLIC- voir le récapitulatif établi par Steve- envoyé avec la convocation
- RENFORT ADMINISTRATIF PAR LA CATV- information
projet en cours d'établissement. Emploi d'un agent CATV mis à disposition des communes pour tâches administratives ponctuelles (remplacement d'urgence, remplacement programmé, renfort ponctuel sur archivage, cimetièrè...)
ce dossier sera présenté en 2023 aux communes : engagement sur un « volume d'heures annuel »- coût de participation fixe selon l'engagement choisi.
-
- **DATES À RETENIR ET PRÉSENCE DES CONSEILLERS REQUISE :**
 - o AG du comité des fêtes le 09/12 à 19h salle des associations
 - o samedi animé organisé par enfance jeunesse de la CATV le 10/12 de 14 à 18h salle des associations
 - o Distribution des bulletins municipaux IMPÉRATIVEMENT avant le 15/12voir TABLEAU DE RÉPARTITION DES BOÎTES AUX LETTRES
 - o réunion publique Cafôton le 16/12 à 19h30 salle des associations
 - o Remise des colis aux aînés le 17/12 de 14 à 16h30 salle des associations
 - o CÉRÉMONIE DES VŒUX le 20/01/2023 à 19h à la Hersonnière
 - o **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 26 JANVIER 2023**

Conformément aux débats, le 12 Décembre 2022

Le secrétaire de séance

Jean-Luc CINTRAT



Le maire

Marie-José Cintrat

Mme Le Maire
Marie-José CINTRAT

